

PREVENIR ET LUTTER CONTRE LE DEVELOPPEMENT DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES :

Formation professionnelle – 7 à 14 heures – Intra et Inter Entreprise

OBJECTIFS :

Connaître les espèces, les différents moyens de lutte et les outils à mettre en place pour des opérations d'éradication de plantes exotiques envahissantes

Transformer cette compétence en atout technique et commercial auprès de vos partenaires

DESCRIPTION DES MODULES DE LA FORMATION – session n°1 :

- Présentation du contexte réglementaire et des obligations pesant sur les aménageurs
- Identification des principales espèces : description, mode de dissémination, écologie, impacts
- Quel est mon rôle et celui des partenaires sur la thématique ? zoom sur les Arrêtés Préfectoraux

DESCRIPTION DES MODULES DE LA FORMATION – session n°2 :

- Quels sont les retours d'expérience sur les protocoles de lutte existant ?
- Quelles pratiques mettre en place – quelles techniques à l'échelle de ma structure ?
- Comment sensibiliser ses collaborateurs ? informer et former

SPECIFICITES :

- nombreuses études de cas , travail en groupe et mise en situation – personnalisation des exercices en fonction des caractéristiques métiers des stagiaires : paysagiste, terrassement, construction, ouvrage, VRD ...
- remise d'un dossier synthétisant les points importants de la formation et d'une attestation individuelle
- évaluation individuelle en fin de session + attestation « à froid » à 6 mois



Benjamin THINON

BIODIVERSITÉ FORMATION CONSEIL

06 13 92 19 42

thinon.bfc@gmail.com

www.biodiversite-formation-conseil.fr

PUBLIC VISE : Entreprises du paysage, de travaux publics et aménageurs publics/privés : ensemble des salariés

PRE REQUIS : Maîtriser le français, connaître les bases du métier